

LE STATIONNEMENT EN QUESTION



Suite à des remarques d'habitants et à une analyse municipale, la ville de Colombelles a mis en place un groupe de travail pour tenter de résoudre les problèmes de stationnement des véhicules automobiles. Ce groupe est composé de Colombellois(es) volontaires, d'élus et de techniciens de la ville. Trois étapes ont été définies :

- 1.** Réaliser un état des lieux (il existe 1 000 places de stationnement, 20 parkings, 2 zones bleues)
- 2.** Rappeler les règles à respecter en terme de stationnement
- 3.** Organiser des rencontres entre les habitants, les élus et les techniciens de la ville (*lire au verso*)

Soyez citoyens, soyez responsables !





LES BONNES PRATIQUES DE STATIONNEMENT

Le respect des règles du stationnement et de la circulation en Ville participe au partage de la voie publique par tous ses usagers et permet d'éviter la mauvaise surprise d'une verbalisation.

IL EST INTERDIT

- De gêner le trafic et présenter un danger en se garant sur une intersection, un virage, un pont, en double file, devant un garage, une barrière, un bateau, sur un passage piéton...
- De stationner de façon anarchique devant les écoles ;
- De gêner la circulation des autres usagers de la voie publique en stationnant sur les trottoirs, les pistes cyclables, les emplacements ou voies spécifiques et réservés (bus, taxis, transport de fonds) ;
- D'usurper le stationnement sur une place handicapée même pour un arrêt. La contravention peut s'avérer très lourde (135 euros et voiture mise à la fourrière) ;
- Rappelons qu'aucune place sur la voie publique ne peut être privative.

Contre la pollution : je m'arrête et je coupe mon moteur

Participez à la réflexion sur le stationnement dans votre quartier
Venez rencontrer les élus et les techniciens

Des zones de tension ont été définies par la police municipale.

Afin de réfléchir ensemble sur les améliorations possibles (création des aménagements : places, marquage au sol...), participez aux rencontres avec les élus et les services techniques de la ville.

Le mercredi 15 mai,
au carrefour des rues
des Frères Wilkin
et du progrès social
à 17h30

Le mercredi 22 mai,
au carrefour des
rues Louis Aragon
et Arthur Rimbaud
à 17h30

Le mardi 28 mai,
rue Maurice Fouques
à 17h30

Le mercredi 5 juin,
rue de la République
à 17h30



Hôtel de ville - Place François Mitterrand - 14460 Colombelles
Tél. : 02 31 35 25 00 - Fax : 02 31 35 25 09

www.colombelles.fr

